

NOMENCATURE - 7.1.2

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230609-DLB30\_09062023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

-----  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2022  
-----

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Le Compte de Gestion du Comptable Public comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La lecture des opérations passées au titre de 2022 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

On notera que l'actif net total de la Ville s'élève au 31 décembre 2022 à 494,18 M€, financé à hauteur de 90,76 % par des fonds propres.

L'actif net se décompose comme suit :

- ✓ 477,57 M€ d'actif immobilisé :
  - 59,68 M€ de terrains,
  - 193,88 M€ de constructions,
  - 106,59 M€ de réseaux et installations de voiries,
  - 105,26 M€ d'autres immobilisations corporelles (valeur nette cumulée des mobiliers, véhicules, matériels informatiques et autres matériels utilisés pour le fonctionnement des services),
  - 12,16 M€ d'immobilisations incorporelles (frais d'études non intégrés et valeur nette des logiciels)
- ✓ 16,60 M€ d'actif circulant :
  - 3,47 M€ de créances (factures en attente de règlement),
  - 13,13 M€ de disponibilités (solde du compte au Trésor au 31/12/2022)

Cet actif net est financé comme suit :

- ✓ 448,50 M€ de fonds propres, y compris le résultat 2021,
- ✓ 33,11 M€ de dette à long terme,
- ✓ 8,18 M€ de dettes à court terme (dont 6,98 M€ de fournisseurs en attente de règlement – à noter : les dettes fournisseurs sont à peu près équivalentes aux créances court terme),
- ✓ 4,39 M€ de comptes de régularisations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Après avoir vu le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thibault GHEYSENS, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des Finances,

Il est proposé :

- De constater que les chiffres qui apparaissent au Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif 2022.
- D'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Michèle MASSET

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062075

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC LENS

ETABLISSEMENT : VILLE DE LENS

### Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

00900 - VILLE DE LENS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	31 248,28	30 682,04
Dotations et subventions reçues	19 516,35	19 339,21
Produits des services	2 053,25	1 426,59
Autres produits	1 233,30	1 289,72
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	54 053,18	52 739,56
Traitements, salaires, charges sociales	26 798,30	25 895,31
Achats et charges externes	12 639,91	11 202,65
Participations et interventions	2 328,06	2 042,48
Dotations aux amortissements et provisions	6 289,41	5 385,59
Autres charges	1 278,09	1 053,76
Charges courantes non financières	49 322,77	45 579,80
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>4 729,41</b>	<b>7 159,76</b>
Produits courants financiers	10,28	9,32
Charges courantes financières	908,57	895,98
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-898,29</b>	<b>-886,66</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>3 831,12</b>	<b>6 273,11</b>
Produits exceptionnels	709,38	2 947,27
Charges exceptionnelles	240,55	2 492,11
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>468,93</b>	<b>455,16</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 300,05</b>	<b>6 728,26</b>

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00900 - VILLE DE LENS

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>12 167,57</b>	Dotations	73 355,69
Terrains	59 678,62	Fonds Globalisés	72 265,45
Constructions	193 878,28	Réserves	188 762,44
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	106 588,42	Différences sur réalisations d'immobilisations	-6 199,09
Immobilisations corporelles en cours	92 128,04	Report à nouveau	1 112,67
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	4 300,05
Autres immobilisations corporelles	12 516,65	Subventions transférables	2 193,99
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>464 790,30</b>	Subventions non transférables	112 711,76
<b>Immobilisations financières</b>	<b>619,34</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>477 577,21</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>449 502,95</b>
Créances	3 475,23	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>33 111,41</b>
Disponibilités	13 134,00	Fournisseurs (2)	6 989,91
Autres actifs circulants		Autres dettes à court terme	1 195,75
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>16 609,29</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>8 185,66</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>0,29</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>41 297,07</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>494 186,79</b>	<b>Comptes de régularisations</b>	<b>4 386,76</b>
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>494 186,79</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 13 JUIN 2023**

=====

**SEANCE DU 9 JUIN 2023 – 14H00**

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 2 juin 2023.

Etant précisé que la présidence des débats pour l'examen et le vote du compte administratif 2021 a été assurée par Monsieur Jean-Pierre HANON, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Maire ayant quitté la salle.

Etaient en retard : M. DUCASTEL, n'ayant pas donné de pouvoir (M. DUCASTEL étant arrivé à 15h05 avant le vote de la délibération N°28).

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, et MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LAGNIEZ et MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme VAIRON, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBE et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET et Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme LEFEBVRE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à Mme VAIRON, Mme NION ayant donné pouvoir à Mme MASSET, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. REAL, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à Mme LOURDELLE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH ayant donné pouvoir à Mme LEROY et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.